



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif 10 Novembre 2020 – Visioconférence

Le compte-rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres du Comité Exécutif.

1. Validation des projets d'avis

a. Espèces invasives

Nicolas Fernandez Munoz (Président du GT Pêches Traditionnelles) a rappelé l'importance de cet avis. La situation actuelle est très préoccupante dans le Golfe de Cadiz, et pourrait se propager vers le nord. L'Union Européenne doit prendre des mesures afin de mieux contrôler les eaux de ballaste et de mieux lutter contre l'introduction d'espèces invasives sur son territoire. Nicolas Fernandez Munoz a également rappelé en réponse à Aurelio Bilbao (OPESCAJA) qu'il n'est aujourd'hui pas possible de nettoyer les zones impactées, ces algues formant un tapis dense et se reproduisant très efficacement. Les algues colmatent tous les engins de pêche (filets, hameçons..). Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a également rappelé qu'il est important d'agir avant que des zones mortes, sans oxygènes dans l'eau, ne se créent, comme cela peut être le cas de part le monde. L'avis a été validé en l'état par l'ensemble des membres du Comité Exécutif.

b. Modernisation des navires

Juan-Manuel Trujillo (ETF) a rappelé les objectifs de cet avis, à savoir réviser la politique commune des pêches afin de permettre une modernisation des navires de pêches, sans pour autant augmenter la capacité. Ceci est nécessaire au vu de l'âge moyen avancé des navires de pêche européens et afin d'adapter les navires à l'utilisation des nouvelles technologies (notamment pour le contrôle).

Si l'ensemble des membres du secteur qui se sont prononcés (Francisco Portela Rosa, Julien Lamothe, Serge Larzabal, Nicolas Fernandez Munoz, Humberto Jorge) sont en faveur de cet avis et remercie l'initiative, les membres représentant les ONG environnementales (Ana Matis, Raul Garcia) ont émis des réserves. En effet, même s'ils comprennent la problématique soulevée par le secteur, des points restent à travailler selon eux. Les mesures de contrôle actuelles ne permettent pas d'empêcher une surexploitation de l'ensemble des espèces selon eux, notamment pour les espèces qui ne sont pas soumises aux TAC. Les ONG souhaitent qu'un débat plus technique soit mis en place, avant que des décisions soient prises pour modifier la réglementation actuelle.

Julien Lamothe (ANOP) et Serge Larzabal (CNP MEM) ont alors rappelé que des éléments techniques sont disponibles (rapport CSTEP, étude de l'UAPF...) et que ce débat dure depuis plus de 30 ans, l'argument des ONG n'est donc selon eux pas recevable, ils souhaitent que l'avis soit validé en l'état.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Le Comité Exécutif a donc décidé de valider l'avis sous réserve de l'ajout d'une position minoritaire des ONG environnementales.

c. Possibilités de pêche pour les espèces d'eau profonde

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a rappelé les enjeux associés à cet avis, ces stocks ne disposent pas d'une évaluation scientifique analytique, leur gestion est donc très difficile et limitée par le manque de données.

Nicolas Fernandez Munoz (OP Conil) a indiqué une différence de gestion entre le Maroc et l'Union Européenne concernant la dorade rose, il souhaite que cela apparaisse dans l'avis, afin que des accords puissent être mis en place pour ce stock partagé.

L'avis a été validé par les membres du Comité exécutif, sous réserve de l'ajout proposé par Nicolas Fernandez Munoz.

a. Possibilités de pêche pour 2021

Les membres se sont interrogés sur l'absence de réponse à l'avis 139 concernant le Policy Statement et publié par le CC SUD en août 2020. (La Commission a ultérieurement informé le secrétariat que cela était dû au fait que l'avis 139 était une réponse au Policy Statement et n'appelait pas à une réponse de la DG MARE)

En l'absence de commentaires de la part des membres l'avis a été validé en l'état.

2. Covid-19, création d'un GT Ad-Hoc

Nicolas Fernandez Munoz a rappelé cette demande effectuée par le GT Pêches traditionnelles. Des précisions ont été apportées par le secrétariat concernant les contraintes techniques (15 membres, 3 par « famille » du CC Sud).

L'ensemble des membres qui se sont exprimés (Serge Larzabal, Raul Garcia, Jean-Marie Robert, Jorge Saez Jimenez) se sont positionnés en faveur de la création de ce groupe, à condition que des objectifs clairs soient définis notamment en terme de partage d'information.

Le secrétariat du CC SUD consultera donc les membres afin de nommer les participants de ce groupe. Nicolas Fernandez Munoz proposera des termes de références pour ce GT Ad-Hoc.

3. Gestion de la Langouste Rouge

Erwan Quemeneur et Anthony Gueguen, respectivement du CDPMEM du Finistère et du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, ont présenté les mesures mises en place par la France pour améliorer la gestion de la langouste rouge dans ses eaux (présentation disponible sur le site du CC SUD). Depuis 2009, plusieurs mesures ont effectivement été prises afin de



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

reconstruire ce stock, dont l'abondance a fortement baissé depuis les années 50 : taille minimale de la tête à 11cm (soit une langouste d'1Kg en moyenne), période d'arrêt, interdiction de pêche des femelles grainées, marquage pour lutter contre la pêche illégale. La taille minimale de 11cm permet de s'assurer que les langoustes peuvent se reproduire au moins une fois, c'est principalement cette mesure qui a permis l'augmentation actuelle de l'abondance.

Ces mesures commencent à porter leurs fruits, les recrutements étant particulièrement encourageants ces dernières années. L'évaluation du stock se fait à partir des observations des larves de langoustes effectuées par plongées par l'IFREMER et grâce aux données de débarquement et OBSMER.

Erwan Quemeneur et Anthony Gueguen souhaitent aujourd'hui entamer un échange avec les représentants espagnols et portugais, afin de généraliser les bonnes pratiques en particulier sur la taille minimale.

L'ensemble des membres qui se sont exprimés sont en faveur de la mise en place de discussions entre les différents Etats Membres via le CC SUD (Francisco Portela Rosa, Raul Garcia, Humberto Jorge, Serge Larzabal, Javier Lopez, Nicolas Fernandez Munoz, Juan-Manuel Trujillo)

Sur décision du Comité Exécutif, le secrétariat transmettra à l'ensemble des membres la présentation effectuée, et donnera le temps aux membres de consulter leurs adhérents avant d'identifier les volontaires pour la création d'un groupe Ad-Hoc. Ce groupe aurait alors pour objectif de proposer un plan de gestion pour la langouste rouge.

4. Fonctionnement du CC SUD

Aurelio Bilbao (Président du CC SUD) a introduit cette thématique en rappelant les événements qui ont conduit le secrétariat à l'ajouter à l'ordre du jour. En mars 2020, un courrier concernant la pandémie de Covid-19 rédigé par le CC SUD a entraîné un mécontentement de nos membres issus des ONG, de part la méthode suivie pour sa validation (par le président et les vice-présidents et non le Comité Exécutif).

D'autre part, plusieurs ONG européennes ont adressé à la DG MARE une lettre révélant des dysfonctionnements au sein des conseils consultatifs.

Javier Lopez (Vice-président du CC Sud/ OCEANA) a remercié Aurelio Bilbao pour cette mise en contexte, et informé que de nombreuses ONG avaient récemment quitté des Conseils consultatifs suite à des dysfonctionnements mais aussi afin de se concentrer sur les CC qui fonctionnent le mieux, et qu'on se devait d'éviter cette situation au CC SUD. Javier Lopez a rappelé qu'il est important de faire ce travail d'amélioration en interne avant de se tourner vers la Commission Européenne, et que l'ensemble des membres peuvent exprimer leurs requêtes, pas seulement les ONG. Si il y a des points à améliorer, Javier Lopez a également identifié des points positifs, pour lesquels le CC SUD fonctionne très



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

bien, notamment la représentation du CC SUD aux réunions extérieures et l'inclusion des avis minoritaire.

Pascale Colson (DG MARE) a remercié le CC SUD pour cette initiative, il est important de faire preuve de transparence, il y a beaucoup à gagner de cette discussion. D'après Pascale Colson, cette situation est récurrente, et beaucoup des difficultés sont issues du règlement de la PCP et de l'acte délégué régissant l'activité des Conseils consultatifs. La Commission a donc pour objectif de modifier cet acte délégué, et cela grâce aux propositions qui seront transmises par les conseils consultatifs. Il est important pour la Commission que l'ensemble des parties prenantes soient représentées au sein des CC (secteur comme ONG).

Serge Larzabal (Vice président du CC SUD) s'est interrogé sur la proposition de modification de l'acte délégué, s'il s'agit de modifier la répartition des sièges au sein des conseils consultatifs cela ne lui semble pas correcte, en revanche des modifications sur le fonctionnement des CC peuvent être envisagées. Des modifications ont déjà été apportées au fonctionnement du CC SUD par le passé, toutes ces difficultés lui semblaient être résolues, le CC SUD fonctionnant aujourd'hui plutôt bien.

Nicolas Fernandez Munoz (OP Conil/Président du GT Pêches traditionnelles) a souligné que le CC SUD était en place depuis 13 ans, cela révèle donc selon lui l'intérêt de ses membres pour cette structure, selon lui tous les sujets proposés sont traités cependant un manque de dynamisme peut limiter les discussions.

Si Julien Lamothe (ANOP) a remercié Javier Lopez pour son intervention, il a exprimé quelques incertitudes sur la position des ONG et leur courrier envoyé à la CE : il est difficile d'y identifier les réels problèmes et raisons de départ des ONG, qui peuvent être à la fois liées aux dysfonctionnements d'un CC mais aussi à une volonté interne à l'ONG de privilégier certains CC à d'autres. Julien Lamothe a également indiqué attendre plus de la Commission et notamment lors des réunions, avoir plus d'éléments de la part de la CE afin de dés-objectiver les propos.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a demandé aux ONG de préciser leurs propos, il entend que comme les ONG ne sont pas parties du CC SUD, cela indique que le travail de ce CC est plutôt bon.

Jorge Saez Jimenez (SOLDECOCOS) a demandé à ce que des projets locaux puissent être présentés durant les GT du CC SUD et que plus d'informations soient données aux nouveaux membres lors de leur inscription.

Raul Garcia, a insisté sur le rôle des Conseils consultatifs dans la régionalisation, un audit externe pourrait aider à identifier les points d'amélioration, à être plus inclusif. Il n'y a pas d'ONGs françaises au CC SUD.



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Pascale Colson (DG MARE) a remercié l'ensemble des membres pour leurs interventions. Les échanges entre les Conseils Consultatifs et les Etats Membres sont très importants, s'ils n'ont pas lieu il faut y remédier. Il est important de croire que les conseils consultatifs peuvent fonctionner, il faut proposer les améliorations nécessaires. Il ne s'agira pas de modifier les règles de répartition au sein des Conseils consultatifs.

Aurelio Bilbao (président du CC SUD) a conclu le sujet en mettant l'accent sur deux points. Nous avons d'une part une demande des ONG, qui doit être précisée, spécifiée pour le CC SUD, afin que nous puissions y apporter les réponses adaptées. D'autre part, la question du fonctionnement du CC SUD, qui peut toujours être amélioré. Aurelio Bilbao a alors rappelé que tous les membres peuvent transmettre, et ceux à n'importe quel moment leurs propositions au secrétariat, que ce soit des questions, des commentaires ou des critiques.

CONCLUSION

- Avis Espèces invasives : validé en l'état
- Avis Modernisation des navires : validé sous réserve de l'ajout d'un avis minoritaire des ONG environnementales
- Avis Eaux profondes : validé sous réserve d'ajout de la modification proposée par Nicolas Fernandez Munoz
- Avis TAC 2021 : validé en l'état

- Le secrétariat consultera les membres pour identifier ceux qui souhaitent participer à un groupe Ad-Hoc Covid-19 et/ou au groupe Ad-Hoc Langouste rouge.

- Les ONG environnementales du CC SUD sont invitées à préciser leurs demandes auprès du secrétariat.